

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 06 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 06 avril à 20 h 15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Jean SAMENAYRE, Angélique RODRIGUEZ, Florence OVEJERO, Fabian LE SOUDER, Laurent LEMONNIER, Danielle TERRAL, Véronique CORNET, Marie LASCOURREGES, Stéphane SANCHIS, José Manuel ROQUE, Mathilde FELD, Vincent FEUGA, Isabelle MEROUGE, Guillaume DEPINAY, Nathalie DEJEAN-IBANEZ, Pierre GREIL, Jean-Claude LINARES, Patrick FAGGIANI,

Absents excusés : Emilie BERRET procuration à Nathalie DEJEAN-IBANEZ, Ivana CHIRICO-GRENIER procuration à Isabelle MEROUGE, Marie Chantal MACHADO procuration de Danièle TERRAL, Sylvie DESMOND procuration à Pierre GREIL, Cathy GALLO-SEGURA procuration à Florence OVEJERO

Absent: Claude BAZARD

M Patrick FAGGIANI est désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 31 mars 2016

En préambule de la séance, le Maire informe le conseil municipal de la démission de Jean-Michel Dutoyat. M le Maire donne lecture de la lettre de démission et indique aux membres du conseil qu'il a accusé réception de cette lettre et qu'elle a été transmise à M le Préfet conformément à l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1- TENUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

M. le Maire demande au Conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2016, du jeudi 24 mars 2016.

Au cours de ce débat, M. le Maire a présenté un document de synthèse relatif à l'exercice budgétaire 2015 et aux orientations à prendre en 2016.

2- AFFECTATION DE RESULTATS EXERCICE 2015 COMMUNE

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	excédent :802 588,21 €
	déficit :
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	excédent :34 170,98 €
	déficit :
Résultat de clôture à affecter : (A1)	excédent :836 759,19 €
(A2)	déficit :

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent : €
	déficit :232 026,73€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent :
	déficit :101 900,54€
Résultat comptable cumulé à reporter au R 001	excédent : €
Ou à reporter au D 001	déficit :333 927,27€
Dépenses d'investissements engagées non mandatées :	250 687,52 €
Recettes d'investissements restant à réaliser :	39 000,00€
Calcul de besoins à réaliser :	211 687,52 €

(B) Besoin (-) réel de financement.....545 614,79€
 Excédent (+) réel de financement.....€

Résultat corrigé de la section d'investissement repris au budget

Déficit réel d'investissement D.001.....
 Subvention à un groupement de collectivité.....
 Tvx d'office pour un compte de tiers.....
 Déficit repris au budget 200.....

→ Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)836 759,19€
 En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement
 (recette budgétaire au compte R 1068)
 En dotation complémentaire en réserve
 (recette budgétaire au compte R 1068)800 000,00 €

SOUS TOTAL (R 1068).....800 000,00 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement36 759,19€
 (Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1.....

TOTAL (A1)

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur

(Recette non budgétaire au cpte 119/ déficit reporté à la section de fonctionnement D002)

→ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'investissements	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002	R002 : 36 759.19 €	D001 333 927,27	R001 : € R1068 : 800 000,00 €

3- AFFECTATION DE RESULTATS EXERCICE 2015 ASSAINISSEMENT

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice : excédent :54 955,54 €
 déficit :€
 Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) : excédent26 068,97 €
 déficit.....
 Résultat de clôture à affecter : (A1) excédent81 024,51 €
 (A2) déficit :.....

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice : excédent :945 903,65 €
 déficit :€
 Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) excédent : €
 déficit :415 946,51 €
 Résultat comptable cumulé à reporter au R 001 excédent 529 954,14 €
 Ou à reporter au D 001 déficit :.....
 Dépenses d'investissements engagées non mandatées :99 567,14 €
 Recettes d'investissements restant à réaliser :16 594,52 €
 Soldes de restes à réaliser :82 972,62 €
 (B) Besoin (-) réel de financement.....€
 Excédent (+) réel de financement.....446 981,52€

→ Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)
 En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement
 (recette budgétaire au compte R 1068)..... €
 en dotation complémentaire en réserve.....
 (recette budgétaire au compte R 1068).....80 000,00€
 SOUS TOTAL (R 1068).....80 000,00€

En excédent reporté à la section de fonctionnement.....1 024,51€
 (Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)

TOTAL (A1)

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur

→ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'investissements	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002	R002 1 024,51 €	D001 :	R001 529 954,14 € R1068 : 80 000,00 €

4- VOTE DES TAUX TAXES COMMUNALES 2016

M. le Maire propose au Conseil municipal de fixer les taux suivants pour l'année 2016 :

Taxe habitation : 19,53 %

Foncier bâti : 20,57 %

Foncier non bâti : 46,23 %

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, vote les taux proposés ci-dessus.

5- SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS

Associations	Subvention 2016	Subvention exceptionnelle 2016
Amicale dirigeants territoriaux	100	
ACPG	529	
ACCA Chasse	250	300
AC PG CATM TOE VG Créon	150	
Camarades de combat	150	
FNACA	200	
SNE Médaillés militaires	100	
Amicale Sapeurs pompiers		500
Les amis d'Amaury	5 000	
Passion patrimoine	100	
Bibliothèque	7 200	
Cinéma Linder OCCL	10 000	
Larural	60 000	20 000
La Maison des Lutins	8 500	
Hip Percut	1 000	
Crescendo chorale	1 000	
Télé Canal Créonnais	1 500	
Les mots de Jossy	400	
OTSI		9000
Choré Art	4 500	1400
Créon Judo – Aïkido club	3 800	3200
Club pétanque créonnais	400	
Créon Vélo Club	2 500	

Tennis club	3 000	
Ligue défense des motards	500	1200
Saponé 33	500	300
Tennis de table Farguais	60	
Echiquier club		300
Parallèles Attitudes (Ouvre la voix)	1 500	
Hauts de radio	200	

Montant subvention	133 139 €
Montant subvention exceptionnelle	36 200 €
Total	149 339 €

A la majorité de ses membres présents ou représentés (1 abstention Isabelle Mérourge), le Conseil municipal vote les subventions proposées.

6- VOTE DES CHEQUES CREON + 2015

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que certaines associations Créonnaises ont reçu de leurs adhérents Créonnais des chèques Créon + émis par la municipalité.

Chaque association a remis une liste et il convient de voter la subvention correspondant au montant des chèques Créon + déposé :

Associations	Total
Bibliothèque	92,00 €
Choré'art	828,00 €
Créon Judo Aïkido Club	480,00 €
Créon Vélo Club	60,00 €
Échiquier Club Créonnais	0,00 €
Entre 2 Dances	1 400,00 €
Football Club des Communes du Créonnais	600,00 €
Gymnastique Volontaire Féminine	200,00 €
Handball Club Créonnais	760,00 €
Hip Percut	120,00 €
Kaléidoscope	1 212,00 €
La Ribambule	60,00 €
Le Club des poissons	0,00 €
Les Mots de Jossy	56,00 €
Loisirs Jeunes en Créonnais	40,00 €
Musique en Créonnais	452,00 €
OCCL	308,00 €
Tennis Créon Club	888,00 €
Association sportive du Collège	224,00 €
Écurie de Camiac	140,00 €
Haras du Sudre	60,00 €

La Soupape	72,00 €
US Rugby Sadirac	160,00 €

TOTAL des chéquiers Créon + : 8 212,00 €

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le conseil municipal vote les subventions mentionnées ci-dessus.

7- VOTE BUDGET PRIMITIF 2016 COMMUNE

M le Maire présente, chapitre par chapitre, les propositions budgétaires.

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	4 002 050,19 €	4 002 050,19 €
Investissement	1 995 046,72 €	1 995 046,72 €

Le budget 2016 de la commune est voté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

8- VOTE BUDGET PRIMITIF 2016 ASSAINISSEMENT

M le Maire présente, chapitre par chapitre, les propositions budgétaires.

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	408 214,51 €	408 214,51 €
Investissement	1 129 304,18 €	1 129 304,18 €

Le budget 2016 du service assainissement est voté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

9- ADMISSION EN NON VALEURS CREANCES IRRECOUVRABLES

M. le Maire indique au Conseil municipal que M. le Trésorier a adressé à la Mairie un état de demande d'admission en non-valeurs des créances irrécouvrables :

- pour un montant de 1 381,90 € pour des créances de 2012 à 2015

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide d'admettre en non-valeur le montant des créances irrécouvrables mentionnées ci-dessus.

Les crédits correspondants seront inscrits au compte 654 en dépenses de fonctionnement

10- SIAEPANC DE BONNETAN

M le Maire indique au conseil municipal que le Président du SIAEPANC de Bonnetan a adressé un dossier à la mairie de Créon relatif à différentes options envisagées pour la gestion du Syndicat :

- 1) régie totale selon l'étude PPS
- 2) reconduction de la DSP selon l'étude de PPS
- 3) régie avec prestation de service

M le Maire propose au conseil municipal, d'inviter M Christian Raynal, Président du Syndicat, à une réunion de présentation des différentes options.

11- COMPTE D'EXPLOITATION BILAN 2015 – SERVICES PERISCOLAIRES

M le Maire procède à l'examen de compte d'exploitation des services périscolaires pour l'année 2015.

1) Ecole Maternelle : 210 élèves

Le coût moyen par élève s'élève à 852 €.

2) Ecole Primaire : 327 élèves

Le coût moyen par élève s'élève à 604 €.

3) Restaurant scolaire : nombre de repas confectionnés : 75 827

Le prix de revient moyen d'un repas par élève s'élève à 4,70 €.

12- HEURES COMPLEMENTAIRES

M. le Maire indique au Conseil municipal que des agents communaux ont effectué au cours du mois de mars, les heures complémentaires suivantes :

Stéphanie LECOMTE:

- 4 h 30

Marine LESTRADE :

- 16 h 30

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, vote les heures complémentaires ci-dessus.

13- AUTORISATION DE VENTE 5 LOTS CLAIRSIENNE

RESIDENCE ANDRE DUBOURDEAUX

M le Maire indique au conseil municipal qu'il a rencontré le responsable des ventes patrimoine de l'organisme Clairtienne en septembre 2015. Celui-ci souhaitait obtenir 15 autorisations de vente sur la résidence André Dubourdeaux afin de proposer aux locataires de devenir propriétaires.

Il conviendrait que Clairtienne propose de nouvelles opérations de construction de logement sur la commune.

Dans l'attente M le Maire propose au conseil municipal d'accorder la vente de 5 lots uniquement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- donne l'autorisation de vente de 5 lots de la résidence André Dubourdeaux

14- DISSOLUTION DU COMITE DES FETES

M le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de la Présidente du Comité des Fêtes, l'informant de la décision de dissoudre l'association lors d'une assemblée générale extraordinaire prochaine.

Le Comité de gestion du Comité des Fêtes a décidé d'effectuer un don affecté à la mairie de Créon d'un montant de 43 000 €. Le Comité de gestion précise, qu'en contrepartie de ce don, la commune doit s'engager à financer avec cette somme un équipement ludique pour les enfants de 2 à 10 ans sur l'Espace vert situé devant l'école de Musique et prendra en charge les frais d'installation des jeux si le don ne suffit pas.

Par ailleurs, le Comité de gestion a aussi décidé de la pose d'une plaque installée à côté de la plaque existante « Espace du 8 mai 1945 », mentionnant : « l'aménagement de cet équipement destiné aux enfants a été financé par un don du Comité des Fêtes de Créon en 2016 ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, accepte le don du Comité des Fêtes dans les conditions évoquées ci-dessus. Le montant est inscrit au budget primitif 2016 en recettes et dépenses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Pierre GACHET	Jean SAMENAYRE	Sylvie DESMOND <i>Procuration</i>	Pierre GREIL
Cathy GALLO-SEGURA <i>Procuration</i>	Patrick FAGGIANI	Angélique RODRIGUEZ	Stéphane SANCHIS
Florence OVEJERO	Mathilde FELD	Fabian LE SOUDER	Ivana CHIRICO-GRENIER <i>Procuration</i>
Guillaume DEPINAY-GENIUS	Isabelle MEROUGE	Marie Chantal MACHADO <i>Procuration</i>	Nathalie DEJEAN-IBANEZ
Laurent LEMONNIER	Emilie BERRET <i>Procuration</i>	Vincent FEUGA	Véronique CORNET
Jean-Claude LINARES	Marie LASCOURREGES	Danielle TERRAL	José Manuel ROQUE
Claude BAZARD <i>Absent</i>			